

Confirmation en appel des peines prononcées contre les personnes impliquées dans des actes de vandalisme à Khenichat

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 26-03-2009 20:20:14

Les peines prononcées en première instance contre 10 personnes impliquées dans des actes de vandalisme à Khenichat (province de Sidi Kacem) ont été confirmées en appel, mercredi soir à Souk Larbaa du Gharb.

Le tribunal de première instance de Sidi Kacem avait prononcé des peines allant de 2 à 10 mois de prison fermes à l'encontre de ces personnes impliquées dans des actes de vandalisme contre un convoi d'aides alimentaires destinées aux ménages victimes des intempéries ayant touché dernièrement la région.

Le tribunal a condamné Hicham Lmarani à une peine de 10 mois de prison ferme assortie d'une amende de 500 dirhams et Hassan Azzam, Idriss Chouka, Said Barzite et Ahmed Tita à six mois de prison ferme et à une amende de 500 dirhams chacun.

Boujemâa Louafi et Jamal Lemdad ont écopé d'une peine de trois mois de prison ferme assortie d'une amende de 500 dirhams, alors que Mjid Barzite, Jawad Lamzabi et Abdelali Almasbahi ont été condamnés à deux mois de prison ferme et d'une amende de 500 dirhams.

MAPF